Rapport annuel 2004 • 2005

COMITÉ D'ÉVALUATION DES RESSOURCES DIDACTIQUES

Québec

Rapport annuel 2004 • 2005

COMITÉ D'ÉVALUATION DES RESSOURCES DIDACTIQUES

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2005 — 05-00740

ISBN 2 – 550 – 45782 – X
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2005

MOT DU PRÉSIDENT

Le Comité d'évaluation des ressources didactiques (CERD) poursuivait, en 2004-2005, sa septième année complète de fonctionnement. Durant celle-ci, les membres ont tenu dix réunions mensuelles consacrées en bonne partie à l'évaluation des matériels didactiques qui leur ont été soumis. Ils ont également investi une part appréciable de leur temps dans l'élaboration de deux avis à l'intention du ministre. Ils ont d'abord finalisé celui sur le matériel numérique admissible à l'approbation, dont une version provisoire avait été déposée en juin 2004. Ils ont ensuite rédigé et déposé un nouvel avis concernant l'expérimentation du matériel didactique par le milieu scolaire.

En conformité avec le premier volet de son mandat, le CERD a procédé à l'évaluation de vingt-et-un ensembles didactiques qui lui ont été soumis au cours de l'année 2004-2005, soit quatorze ensembles de base (dont quatre destinés à l'enseignement secondaire) et sept ouvrages de référence d'usage courant (dont deux pour le secondaire). De ce nombre, seul un ouvrage de référence a été recommandé sans conditions. Les dix-sept autres ensembles ont été recommandés au ministre sous réserve de modifications obligatoires, soit quatorze ensembles didactiques de base, et trois ouvrages de référence. Finalement, les membres du CERD ont estimé à l'unanimité qu'il ne fallait pas recommander l'approbation de trois ouvrages de référence destinés à l'enseignement au primaire.

Tel qu'il avait été annoncé dans le précédent rapport annuel, les membres du CERD ont remis, à l'automne 2004, la version définitive de leur avis sur le matériel numérique qui

avait occupé une bonne partie de leurs réflexions en 2003-2004. Ils ont étudié, à partir de l'hiver 2005, le phénomène de l'expérimentation du matériel didactique dans le milieu scolaire ainsi que les conséquences d'une telle pratique sur le processus d'approbation, sur l'utilisation du matériel expérimenté par les enseignantes et les enseignants et sur le fonctionnement du processus et son encadrement par les maisons d'édition. Diverses problématiques d'ordre pédagogique, administratif ou même légal sont liées à ce dossier et le CERD, qui s'en préoccupait depuis plusieurs années, a cru opportun de formuler des propositions à l'intention du ministre afin de régulariser la situation à cet égard. Cet avis a été remis au ministre en juillet 2005. Dans le cas des deux avis déposés, les membres du CERD s'estiment heureux d'avoir pu compter sur la collaboration de partenaires du milieu pour la consultation et sur celle de M. Michel Monette pour la rédaction.

En terminant, je souhaite souligner l'implication et la participation de chacun des membres du CERD ainsi que la collaboration étroite et soutenue du Bureau d'approbation du matériel didactique, par l'intermédiaire de son coordonnateur, M. Gilles Allen. Je remercie enfin le représentant des maisons d'édition qui a terminé son mandat au cours de l'année et qui s'est engagé pleinement dans les activités du Comité.

Michel Aubé

TABLE DES MATIÈRES

1 Activités du Comité d'évaluation des ressources didactiques en 2004-2005 1

1.1 Réunions 1

1.2 Autres rencontres 1

2 Matériel didactique de base et ouvrages de référence d'usage courant soumis à l'approbation du ministre 2

2.1 Définitions 2

2.2 Matériel analysé 4

3 Avis du Comité d'évaluation des ressources didactiques 5

4 Travaux à venir en 2005-2006 7

ANNEXE A Composition et mandat du Comité d'évaluation des ressources didactiques 8

ANNEXE B Membres du Comité d'évaluation des ressources didactiques en 2004-2005 10

1 ACTIVITÉS DU COMITÉ D'ÉVALUATION DES RESSOURCES DIDACTIQUES EN 2004-2005

Conformément à l'article 477.27 de la Loi sur l'instruction publique, le Comité d'évaluation des ressources didactiques (CERD) présente au ministre son rapport annuel pour l'année scolaire qui a pris fin le 30 juin 2005.

1.1 RÉUNIONS

Durant cette année, les membres du CERD ont tenu dix réunions pendant lesquelles ils ont examiné le matériel didactique de base et les ouvrages de référence d'usage courant soumis par les maisons d'édition, afin d'en recommander ou non l'approbation au ministre. Ils ont également étudié différents dossiers, notamment ceux de l'approbation de matériel numérique et de l'expérimentation de matériel didactique par le milieu scolaire, avant d'en faire l'achat.

1.2 AUTRES RENCONTRES

Pour l'élaboration de son avis sur l'expérimentation du matériel didactique, le CERD a rencontré des personnes concernées par cette question : des présidents, des représentants et des délégués de maisons d'édition, ainsi que divers acteurs du milieu scolaire (cadres des services éducatifs, directeurs et directrices d'écoles primaires et secondaires, enseignantes et enseignants).

Ces acteurs du milieu font partie du personnel de sept commissions scolaires de diverses régions du Québec, dont celles de la Capitale-nationale, de la Montérégie, de Montréal, de Lanaudière et du Lac Saint-Jean.

Quelques-unes de ces rencontres ont pu se tenir lors des réunions mensuelles statutaires, mais d'autres ont dû se dérouler à l'extérieur, notamment les rencontres avec les cadres des services éducatifs de la Montérégie, et avec les directions d'écoles et le personnel enseignant de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean. Ces rencontres ont mobilisé trois journées additionnelles.

2 MATÉRIEL DIDACTIQUE DE BASE ET OUVRAGES DE RÉFÉRENCE D'USAGE COURANT SOUMIS À L'APPROBATION DU MINISTRE

2.1 DÉFINITIONS

Comme la Loi sur l'instruction publique le lui permet, le ministre approuve les ouvrages indispensables à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire, qui correspondent à ce qu'il est convenu d'appeler le « matériel didactique de base ». Ces ouvrages sont de deux types : les ensembles didactiques et les ouvrages de référence d'usage courant.

Ensembles didactiques

Les ensembles didactiques :

- sont expressément conçus pour les élèves du primaire et du secondaire;
- se composent d'au moins deux éléments qui forment un ensemble intégré : un manuel de l'élève et un guide d'enseignement. Les ensembles didactiques sont conçus par cycle.[1] ;
- contiennent les éléments nécessaires au développement des compétences et couvrent un programme d'études;
- peuvent comprendre d'autres éléments, notamment du matériel reproductible, informatisé ou de classe, mais ne comprennent jamais de matériel non durable.

Ouvrages de référence d'usage courant

Les ouvrages de référence, dont la fréquence d'utilisation en classe est en général élevée, sont aussi considérés comme du matériel didactique de base; il s'agit de dictionnaires usuels, de grammaires, d'atlas et de bibles.

[1] Pour favoriser l'implantation, en septembre 2005, de la réforme au 1er cycle du secondaire, le ministre a accepté que lui soit soumis en deux temps, soit une année après l'autre, le matériel à évaluer.

2.2 MATÉRIEL ANALYSÉ

Au cours de l'année 2004-2005, quatorze ensembles didactiques et sept ouvrages de référence d'usage courant ont été soumis au CERD. En ce qui concerne les ensembles didactiques, dix sont destinés au primaire et quatre, au secondaire. Parmi les ouvrages de référence d'usage courant, cinq sont destinés au primaire (trois dictionnaires et une grammaire) et deux au secondaire (une bible et un atlas) .

Sur les vingt-et-un ensembles didactiques de base soumis, quatorze ont été recommandés sous réserve de modifications obligatoires.

Quant aux ouvrages de référence d'usage courant, une grammaire a été recommandée pour approbation sans modifications; la bible et les deux atlas ont été recommandés à la condition que les éditeurs y apportent certaines modifications obligatoires et les trois dictionnaires n'ont pas reçu de recommandation pour approbation.

La liste qui suit énumère les matériels sur lesquels le CERD a fait porter son analyse en 2004-2005 et pour lesquels il a adressé des recommandations positives ou négatives au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

Pour l'enseignement au primaire

- un matériel en mathématique (traduit en anglais), pour le 1er cycle;
- un matériel anglophone en mathématique, pour le 2e cycle;
- deux matériels en mathématique, pour le 3e cycle;

- trois matériels en géographie, histoire et éducation à la citoyenneté, dont un pour le 2e cycle et deux pour le 3e cycle;
- un matériel en science et technologie, pour le 3e cycle ;
- un matériel en français, langue d'enseignement, pour le 3e cycle;
- un matériel en musique, pour le 2e cycle.;
- une grammaire, pour les 2e et 3 cycles;
- un atlas, pour les 2e et 3e cycles;
- trois dictionnaires, pour les 1er, 2e et 3e cycles.

Pour l'enseignement au secondaire

- un matériel en histoire et éducation à la citoyenneté, pour la 1re année du 1er cycle;
- un matériel en science et technologie, pour la 1re année du 1er cycle;
- un matériel en anglais, langue seconde, pour la 1re année du 1er cycle;
- un matériel en français, langue d'enseignement, pour la 1re année du 1er cycle;
- une bible, pour les deux cycles;
- un atlas, pour le 1er cycle.

3 AVIS DU COMITÉ D'ÉVALUATION DES RESSOURCES DIDACTIQUES

En 2004-2005, le CERD a remis deux avis à l'intention du ministre. Il a d'abord finalisé un premier avis concernant l'intérêt et les modalités d'ouverture envers des composantes numériques intégrées au matériel didactique admissible à

l'approbation, dont une version provisoire avait été soumise en juin 2004. Tout en s'y montrant favorable, le Comité recommandait que le ministre appuie ses décisions relatives à l'approbation de matériel numérique sur une vision d'ensemble des enjeux pédagogiques et financiers qui en découlent.

La vision prônée par le CERD reposait sur l'élaboration d'un plan global articulé autour de quatre grands axes concernant 1) les conditions liées à l'accessibilité aux matériels et à la formation des enseignants; 2) la recherche et l'évaluation portant sur la conception du matériel, sur l'utilisation faite par les élèves et les enseignants et sur les retombées sur l'apprentissage; 3) le financement des équipements, du personnel de soutien et du soutien à l'édition; 4) l'élargissement de la notion de « matériel didactique admissible à l'approbation ministérielle ».

Les membres du Comité se sont ensuite penchés sur la délicate question de l'expérimentation du matériel didactique.

Ces dernières années, les maisons d'édition, dans le cadre de l'implantation de la réforme au primaire, ont accentué l'expérimentation de nouveaux ensembles didactiques dans les écoles du Québec. Au cours de l'année 2004-2005, le CERD a rédigé un avis, qu'il a remis au ministre en juillet dernier. Dans cet avis, intitulé *Passer d'une démarche approximative à une démarche professionnelle*, les membres du CERD se sont interrogés sur cette pratique qui a eu cours au primaire, à très grande échelle, et qui est appelée à se poursuivre avec l'implantation progressive (dès septembre 2005, pour la 1re année du 1er cycle) du Programme de formation au secondaire.

Sensibilisés à cette question, les membres se sont inquiétés notamment de savoir si les matériels expérimentés étaient dûment approuvés, en conformité avec la Loi sur l'instruction publique.

Grâce à son travail de consultation et de synthèse des données recueillies, le CERD a pu dégager les principales caractéristiques de cette pratique et en reconnaître les avantages et les inconvénients. Les membres ont constaté que le déroulement de ces expérimentations présentait un caractère quelque peu désordonné, d'une école à l'autre, et que leur potentiel avait de meilleures chances d'être actualisé si elles étaient mieux encadrées. Les membres se sont également penchés sur les impacts financiers de cette pratique, aussi bien pour les écoles que pour les maisons d'édition.

Les différents constats ont incité le CERD à faire des recommandations au ministre relativement à l'utilisation de cette procédure.

4 TRAVAUX À VENIR EN 2005-2006

Le milieu scolaire poursuit la mise en œuvre du Programme de formation, inscrit dans le contexte d'une approche par compétences, tout comme il en approfondit la compréhension. Or, il est de plus en plus évident que c'est essentiellement dans le contexte de situations d'apprentissage riches et authentiques que les compétences se développent et qu'elles se manifestent. C'est donc par ces situations d'apprentissage qu'on peut prendre acte des compétences, assurer leur régulation et évaluer leur niveau de développement.

Il apparaît, en effet, à plusieurs de ceux et celles qui réfléchissent aux conditions d'implantation du renouveau pédagogique et à son appropriation par le milieu, que les situations d'apprentissages et d'évaluation constituent la pièce maîtresse de l'application du Programme de formation. Elles se révèlent nécessaires pour en concrétiser les visées et en faciliter la lecture, aussi bien du point de vue des équipes de conception des programmes disciplinaires que des maisons d'édition, pour la création d'un matériel adapté, ou des facultés universitaires, pour la formation initiale et continue des enseignants.

La conception et l'élaboration de situations riches et complexes constituent un défi de taille pour les enseignantes et les enseignants, et le matériel didactique pourrait constituer à cet égard un soutien inestimable à l'atteinte des visées du Programme de formation de l'école québécoise.

Les membres du CERD estiment donc qu'il est urgent d'approfondir les modalités de conception et d'exploitation en classe de ces situations et ils entendent y consacrer une bonne partie de leurs réflexions, durant la prochaine année.

ANNEXE A

Composition et mandat du Comité d'évaluation des ressources didactiques

Composition

Le CERD est composé de treize membres, dont un président, nommés par le ministre :

- six membres exercent une fonction pédagogique dans un établissement francophone ou anglophone des secteurs public et privé;
- deux membres sont directrices d'une école primaire ou secondaire;
- deux membres sont des parents d'élèves fréquentant une école primaire ou secondaire;
- un membre représente une association d'éditeurs;
- un membre représente les commissions scolaires;
- un membre est spécialiste en technologie de l'éducation à l'université.

Mandat

Le Comité d'évaluation des ressources didactiques a pour mandat de conseiller le ministre sur toute question relative aux ressources didactiques ainsi que le stipule l'article 477.10 de la Loi sur l'instruction publique :

« 477.10 Le Comité a pour mission de conseiller le ministre sur toute question relative aux manuels scolaires, au matériel didactique ou aux catégories de matériel didactique.

Dans l'exercice de sa mission, le Comité recommande au ministre :

1° les critères d'approbation des ressources didactiques;

2° l'approbation des ressources didactiques.

« 477.11 Le Comité doit donner son avis au ministre sur toute question qu'il lui soumet relativement à l'évaluation, à l'approbation, à l'implantation et à la révision des ressources didactiques.

« 477.12 Le Comité peut :

1° saisir le ministre de toute question relative aux ressources didactiques;

2° solliciter et recevoir les observations et les suggestions d'individus ou de groupes sur toute question relative à telle matière. »

ANNEXE B

Membres du Comité d'évaluation des ressources didactiques en 2004-2005

Président

Michel Aubé, professeur titulaire à la Faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke

Membres exerçant une fonction pédagogique

Sharon Barker, enseignante de mathématique au secondaire à mi-temps et conseillère pédagogique à la Québec High School, de la Commission scolaire Central Québec

Nathalie Fortin, enseignante à l'école Saint-Joseph, de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean

Guy Lefrançois, directeur de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, au Pensionnat des Sacrés-Cœurs

Marie-France Levesque, enseignante à l'école Georges-Vanier, de la Commission scolaire de Montréal

Francine Lussier, enseignante à l'école secondaire Armand-Corbeil, de la Commission scolaire des Affluents

Johanne Werbiski, enseignante à l'école Selwyn House

Représentantes des directions d'école

Daniel Guay, directeur de l'école secondaire Sacré-Cœur, de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs

Lise Tailleur, directrice adjointe de l'école Marguerite-d'Youville, de la Commission scolaire des Découvreurs

Représentantes des parents

Céline Leboeuf, présidente du comité de parents de la Commission scolaire des Trois-Lacs

Élyse Simard, présidente du conseil d'établissement de la Polyvalente Hyacinthe – Delorme (CSSH), Commissaire parent et représentante au Comité de parents de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSH)

Représentant des commissions scolaires

François Lafortune, directeur des services éducatifs à la Commission scolaire des Hautes-Rivières

Représentant des éditeurs

Jean Canac-Marquis, président-directeur général de Mondia Éditeurs inc., (représentant des éditeurs jusqu'en octobre 2004)

Normand Cléroux, président des Éditions du Renouveau pédagogique (représentant des éditeurs à partir de novembre 2004)

Représentant universitaire en technologie éducative ou en didactique

Michel Aubé, professeur titulaire au Département de pédagogie de la Faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke

Personnel du CERD

Gilles Allen, secrétaire

Lucie Dorion, secrétaire

Myriam Verreault, agente de secrétariat

www.mels.gouv.qc.ca

12-8053

Éducation,
Loisir et Sport
Québec